

**PV CONSEIL MUNICIPAL  
du 31 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept le trente et un juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire**.

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 11

Date de Convocation : 24 juillet 2017

**PRÉSENTS** : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mme COBLARD Micheline, Mr VILLAIN Francis, Mme GABILLY Jacqueline, Mr AUDURIER Samuel, Mme HAYE Nadia, Mr ROY Gilles, Mme MILLET Anne-Marie, Mr LEGARLANTZECK Jean-Luc, Mr DIEUMEGARD Noël, Mr COUTANT Benoît.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme POUSSARD Colette (pouvoir à Mme COBLARD Micheline), Mr CLÉMENT Philippe (pouvoir à Mr RIMBEAU Jean-Pierre), Mme BERNAUDEAU Alexandra (pouvoir à Mr AUDURIER Samuel)

Mme Jacqueline GABILLY a été nommée Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

*Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération concernant la création de 2 postes d'Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe (avancements de grades).*

*Les membres de l'Assemblée acceptent cet ajout à l'ordre du jour.*

**VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2017**

Le procès verbal du Conseil municipal du 22 juin 2017 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

**DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE  
Délibération D2017/0053**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, qu'une erreur dans le calcul du temps de travail rémunéré de Madame TOFAN Florence, Adjoint technique territorial, faisant fonction d'ATSEM, a été constatée.

En effet, Madame TOFAN Florence a été rémunérée sur un temps de travail annualisé de 33.58h au lieu de 27.40h.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu en entretien Madame TOFAN Florence le 14 avril 2017, afin de l'informer de cette situation. Choix lui a été donné entre une diminution du temps de travail ou effectuer des missions conformes à sa rémunération. Par ailleurs, Monsieur le Maire a informé Madame TOFAN Florence qu'il ne souhaitait pas lui réclamer le trop-perçu.

Madame TOFAN Florence a souhaité voir sa rémunération baisser.

Monsieur le Maire rappelle que toute diminution du temps de travail doit faire l'objet d'un passage en Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale.

Le dossier de Madame TOFAN Florence a été soumis à la session du 4 juillet 2017, avec un avis favorable sur cette diminution.

Il convient après ce passage en Comité technique d'en informer les membres du Conseil municipal.

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur cette situation.

*Après vote et à l'unanimité*, les membres du Conseil municipal approuvent la diminution du temps de travail de Madame TOFAN Florence. Cette diminution prend effet à compter du mois d'août 2017.

**DÉCISION MODIFICATIVE pour écritures de cession**  
**Délibération D2017/0054**

MR LE MAIRE EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL QUE LES CREDITS PREVUS A CERTAINS CHAPITRES DU BUDGET DE L'EXERCICE 2017 (COMMUNE) ETANT INSUFFISANTS, IL EST NECESSAIRE D'EFFECTUER LES VIREMENTS DE CREDITS CI-APRES :

OBJET DES RECETTES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	CHAPITRE ET ARTICLE	SOMME	CHAPITRE ET ARTICLE	SOMME
TAXE D'AMÉNAGEMENT	10/10226	- 600.00€		
PRODUITS DES CESSIONS			024/024	600.00€

**CRÉATION DE POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2<sup>ème</sup> classe**  
**Délibération D2017/0055**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, que lors de la réception des tableaux d'avancement de grade effectués par le Centre des Gestion de la Fonction publique territoriale au

mois de mars 2017, il avait émis un avis favorable à l'avancement de grade pour Madame MARTIAL Solange (temps de travail 26/35<sup>ème</sup>) et Monsieur POUZINEAU Didier (temps de travail 35/35<sup>ème</sup>), Adjoints techniques territoriaux.

Ces deux agents remplissant les conditions pour accéder au grade d'Adjoint technique *principal* de 2<sup>ème</sup> classe, selon le décret 2016-596 article 12-1-2, ces avancements de grade ont fait l'objet d'un passage en Commission administrative paritaire, lors de sa session du 26 juin 2017.

Monsieur le Maire expose qu'afin de pouvoir rédiger un arrêté d'avancement de grade pour chaque agent, la création des postes concernés doit être actée par décision de l'organe délibérant.

A cet effet, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur la création de 2 postes d'Adjoints techniques *principaux* de 2<sup>ème</sup> classe à compter de la date de la séance du Conseil et sur l'ajout au tableau des effectifs.

*Après vote et à l'unanimité*, les membres du Conseil municipal acceptent la création de ces 2 postes d'Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe concernant Madame MARTIAL Solange et Monsieur POUZINEAU Didier à compter du 31 juillet 2017 et autorisent la modification du tableau des effectifs.

## **MODIFICATION DES LIMITES D'ARRONDISSEMENT** **Délibération D2017/0056**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres concernant le projet de modification des limites d'arrondissement, dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, arrêté le 31 mars 2016.

Monsieur le Préfet propose notamment que la totalité de la Communauté de Communes Val de Gâtine avec le transfert des communes issues des anciennes Communautés de Communes Gâtine-Autize et Val d'Égray, soit incluse dans l'arrondissement de Parthenay.

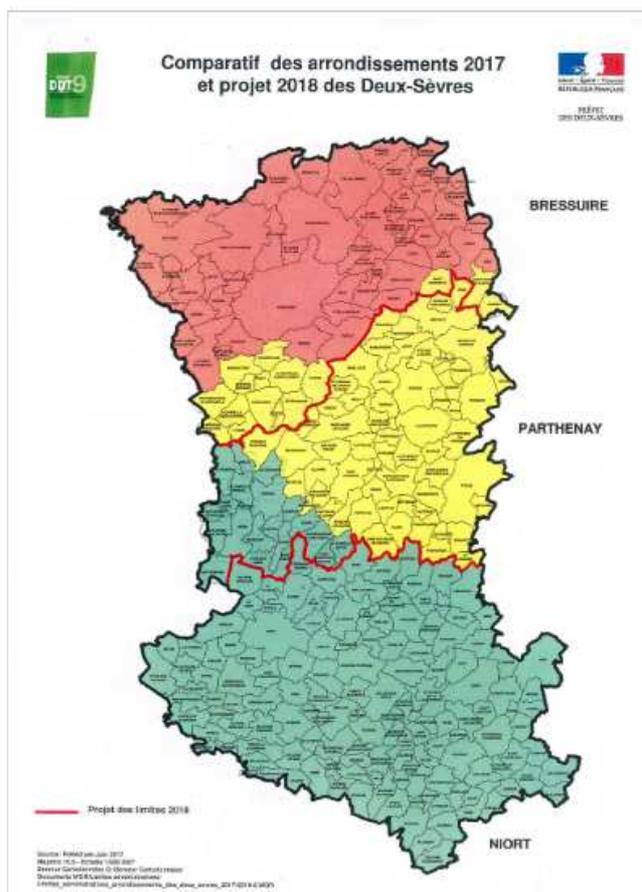
Cette refonte est proposée afin d'obtenir une meilleure cohérence de l'action administrative.

Toutes les communes du Département sont sollicitées et doivent émettre un avis sur cette modification des limites d'arrondissement. A l'issue de la consultation des communes et du Conseil Départemental, Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres prendra une décision.

Par conséquent, Monsieur le Maire requiert l'avis des membres de l'Assemblée sur cette proposition de modification des limites d'arrondissement.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur ce projet.

*Ci-dessous carte du projet*



## QUESTIONS DIVERSES

- ☞ Soirée du Patrimoine : rappel de la date du 18 août 2017 à 21 heures à l'Église précédée d'une restauration sur place à partir de 19 heures.
- ☞ Fin des travaux du Bar Restaurant : aux alentours du 20 septembre 2017

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45*

Emargements des membres du Conseil municipal du 31 juillet 2017

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU	
Monsieur CLEMENT Philippe 2 <sup>ème</sup> adjoint	Absent excusé (pouvoir à Mr RIMBEAU Jean-Pierre)

Madame COBLARD Micheline 3 <sup>ème</sup> adjointe	
Monsieur VILLAIN Francis	
Madame GABILLY Jacqueline	
Monsieur AUDURIER Samuel	
Madame HAYE Nadia	
Monsieur ROY Gilles	
Madame MILLET Anne-Marie	
Monsieur LEGARLANTEZECK Jean-Luc	
Madame POUSSARD Colette	Absente excusée (pouvoir à Mme COBLARD Micheline)
Monsieur DIEUMEGARD Noël	
Madame BERNAUDEAU Alexandra	Absente excusée (pouvoir à Mr AUDURIER Samuel)
Monsieur COUTANT Benoit	